



BON DE COMMANDE CUISINE - accompte à débiter le 15.10.19

Par **Iorraine57**, le **09/10/2019** à **08:29**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande de 7 990 EUR à la hâte le 01.10.2019 sur base d'un plan approximatif que j'ai fait au crayon de papier, je n'ai pas de plan d'architecte et ne suis pas certaine que le plan que j'ai fait soit viable.

J'ai laissé un accompte par chèque de 2 400 EUR qui doit être débiter le 15.10.19 .

La pièce destinée à accueillir la cuisine n'existe pas encore mais le passage du métreur est prévu ultérieurement. J'ai succombé à la pression exercée par le vendeur...cas classique.

Dans la mesure où le bon de commande ne stipule pas la possibilité d'annuler le bon de commande en cas d'erreur lors de la conception du plan fait par le cuisiniste car les mesures ne sont pas faites et qu'il s'est basé sur une esquisse faite par moi-même.

On ne peut pas garantir la viabilité du projet, je pense.

Puis-je demander l'annulation du contrat signé et le remboursement de l'acompte ou du moins que l'acompte soit transformé en bon d'achat (pour ne pas perdre mes 2 400 eur) ?